

DROIT DE REPONSE
AU
COMMUNIQUE DU 22 DECEMBRE 2018 DU MAIRE DE BREHAT

Dans son communiqué du 22 décembre 2018, le maire de Bréhat, sans me citer nommément, mais en me désignant sans possibilité d'erreur, me reproche d'être à l'origine ou du moins de profiter de la plainte au pénal déposée au tribunal correctionnel de Saint-Brieuc, contre lui et Antoine Tartault, par des résidents secondaires au sujet de l'utilisation de la grève de l'église.

Ces accusations sont fausses car je ne suis ni à l'origine ni responsable de cette plainte et je n'ai, pas plus, l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Comme le maire, j'ai toujours agi dans l'intérêt général des bréhatins. J'ai également tenté de développer la démocratie à Bréhat. C'est toute la logique du journal « Bréhat murmure » dont je suis le directeur de publication.

C'est pour ces raisons que j'affirme, encore une fois, comme je l'ai déjà fait par d'autres canaux, tout mon soutien à Antoine et au maire dans cette affaire. Je me tiens à leur entière disposition.

Henri Simon
Conseiller municipal

Bréhat le (date de parution)